



LA FOURRIÈRE ANIMALE - La présentation générale

Le Code rural prévoit que chaque commune, quelle que soit sa taille, doit disposer d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde des animaux trouvés errants ou en état de divagation. En 1989, pour répondre à ce besoin, la fourrière animale intercommunale située en limite de la réserve naturelle de Roque Haute sur la commune de Vias a été créée pour répartir les coûts de fonctionnement et d'exploitation. Depuis cette date, ce service est devenue une compétence du SIVOM du canton d'Agde.

La structure a été volontairement excentrée du centre-ville pour écarter les nuisances sonores et olfactives liées à l'activité. Le chenil est un lieu de transit qui comprend 20 boîtes pouvant accueillir une trentaine d'animaux capturés sur le domaine public ou déposés par les services de police en attendant que leurs propriétaires se manifestent ou qu'ils soient transférés vers un refuge pour adoption.

Suite à la demande de mutation d'un Adjoint Technique Principal de 2e classe titulaire, en décembre 2022, le remplacement de ce dernier a été compensé par le recrutement d'un Adjoint Technique stagiaire, à compter du 1^{er} janvier 2023. Le fonctionnement du service est assuré, à nouveau, par 4 fonctionnaires territoriaux. Les tâches journalières sont les suivantes :

- les tournées planifiées, les interventions occasionnelles à la demande des municipalités adhérentes et des services de police ainsi qu'une aide matérielle ou technique dans le cadre des campagnes de stérilisation de chats ;
- la prise en charge des animaux capturés et les soins à leur apporter ;
- la recherche des propriétaires et la restitution des animaux après identification ;
- les propositions à l'adoption (au terme du délai légal de garde) et éventuellement les transferts vers les associations de protection animale partenaires ;
- le nettoyage des locaux et du chenil, l'entretien des bâtiments et des terrains ;
- le ramassage des chiens et chats morts sur la voie publique et éventuellement chez les particuliers (sous conditions).



- Les communes adhérentes

Aucune nouvelle demande d'adhésion n'a été enregistrée, en 2023. Le service dessert les 20 communes suivantes :

- AGDE
- CASTELNAU DE GUERS
- LÉZIGNAN LA CÈBE
- PAULHAN
- PORTIRAGNES
- BESSAN
- CAUX
- NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE
- PÉZENAS
- SAINT-PONS DE MAUCHIENS
- VIAS
- CAZOULS D'HÉRAULT
- MONTAGNAC
- PINET
- SAINT-THIBÉRY
- AUMES
- FLORENSAC
- NIZAS
- POMÉROLS
- USCLAS D'HÉRAULT



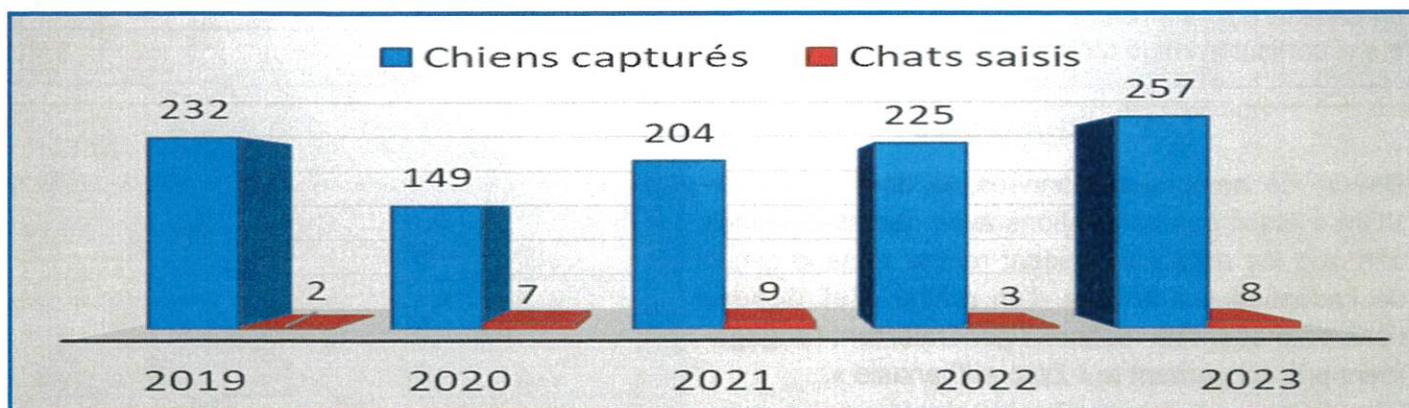
- Les tarifs

Par délibération du 14 décembre 2023, le comité syndical a décidé de faire évoluer les tarifs de la fourrière animale pour les particuliers. Une nouvelle prestation a été ajoutée pour répondre à une éventuelle demande de prise en charge d'un animal par une commune non affiliée à la compétence. A compter du 1^{er} janvier 2024, les tarifs pratiqués dans le cadre de la régie de recette seront les suivants :

- Frais d'entrée	80,00 €
- Garde journalière à partir du 2 ^e jour	27,00 €
- Identification d'un animal	90,00 €
- Ramassage des animaux morts	100,00 €
- Enlèvement de chats (par animal)	30,00 €
- Prise en charge d'un animal à la demande d'une collectivité	750,00 €

Communes	Chien(s)	Chat(s)
AGDE	117	5
BESSAN	24	3
VIAS	25	
AUMES	2	
CASTELNAU DE GUERS	6	
CAUX	5	
CAZOULS D'HÉRAULT	1	
FLORENSAC	9	
MONTAGNAC	7	
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	4	
NIZAS	3	
LÉZIGNAN LA CÈBE	4	
PAULHAN	5	
PÉZENAS	23	
PINET	5	
POMÉROLS	2	
PORTIRAGNES	13	
SAINT-THIBÉRY	2	
SAINT-PONS DE MAUCHIENS	0	
USCLAS D'HÉRAULT	0	
TOTAUX	257	8

- L'évolution des captures



L'année 2023 fait ressortir une augmentation des captures de chiens de l'ordre de 14,22 % (257 pour 225 en 2022). En ce qui concerne les chats, la plupart des communes adhérentes au service ont signé une convention de partenariat avec les fondations 30 millions d'amis ou Brigitte Bardot pour procéder à des stérilisations d'où le faible nombre de capture.

Pour qu'un maximum d'animaux puissent être restitués à leur propriétaire, la direction du SIVOM poursuit la publication des chiens non identifiés sur le site internet <http://www.sivom-agde.fr> et sur le profil Facebook *Sivom Du Canton d'Agde*. Ces démarches permettent une bonne visibilité du public au travers des 1620 personnes qui suivent nos annonces.

Les dépôts de la B.S.V.P. d'Agde

La brigade environnement de la ville d'Agde prend le relais pour assurer la mise en sécurité des chiens errants sur la voie publique, sur tous les secteurs de la ville, pendant les heures de fermeture de la fourrière animale ainsi que les week-ends et les jours fériés. En 2023, on note une nette augmentation des captures, 64 contre 45 en 2022. Les captures ont été effectuées dans les secteurs suivants :

Secteur de capture	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total par secteur
AGDE	8	6	2	8	4	5	4	4	2	2	4	1	50
CAP D'AGDE		1		1		1	2						5
GRAU D'AGDE	1				1			1		2	2		7
TAMARISSIERE												2	2
Total	9	7	2	9	5	6	6	5	2	4	6	3	64



Les adoptions

En 2023, on constate une augmentation des entrées en fourrière. Il a été comptabilisé 257 chiens et 8 chats contre 228 au total en 2022.

Cependant la quantité d'animaux restitués à leur propriétaire a été plus conséquente cette année. L'évolution des lois mises en place ces dernières années en matière de protection animale et les publications des associations pour promouvoir l'importance de l'identification commencent à se faire sentir.

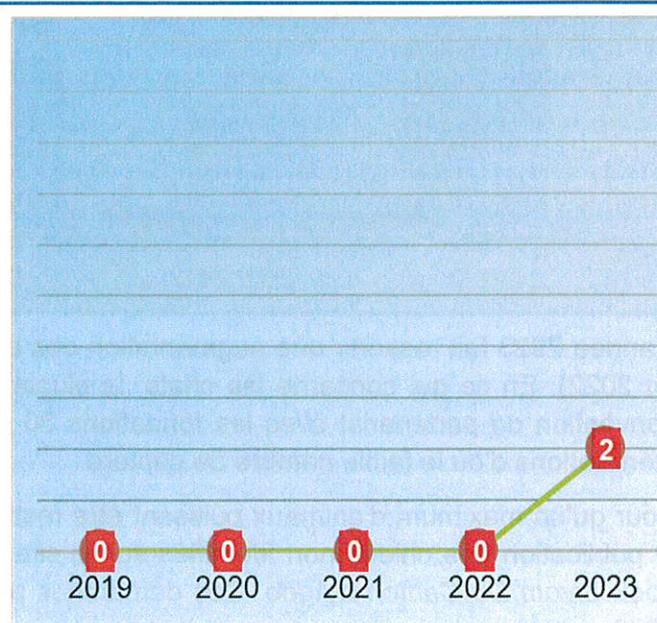
Cette situation a engendré une baisse du nombre d'animaux proposés à l'adoption 65 (dont 3 chats trouvés et déposés par des particuliers) ont été pris en charge par différentes structures d'accueil. Ils ont été répartis suivant le tableau, ci-contre :

Structures d'accueil	Chiens	chats
SPA Villeneuve-lès-Maguelone	10	
Jamais Sans Mon Chien - Béziers	34	3
SPA Béziers	2	
MARINA un refuge pour Céret	4	
SPA - Perpignan	2	
Refuge un gîte une gamelle - Perpignan	5	
SPA Refuge - Pierrelatte	1	
Les amis de Sam - Aix en provence	3	
TERRA TAO - Magalas	1	
Total	62	3

Les euthanasies

Depuis de nombreuses années, la direction du SI-VOM a établi des conventions avec des associations afin que les animaux puissent rentrer dans le circuit de l'adoption par le biais d'un refuge. Ces dispositions permettent de respecter généralement l'engagement pris concernant le « Zéro euthanasie ».

Cependant, l'année 2023, a été marquée par des exceptions concernant deux chiens catégorisés dont les antécédents et les comportements ne permettaient pas d'envisager une sortie de fourrière sans risque. Après plusieurs semaines de suivi pour améliorer leur éducation et leur sociabilité, sans résultat significatif, le vétérinaire sanitaire de la fourrière animale a dû se résigner à prendre la décision de procéder à leur euthanasie.



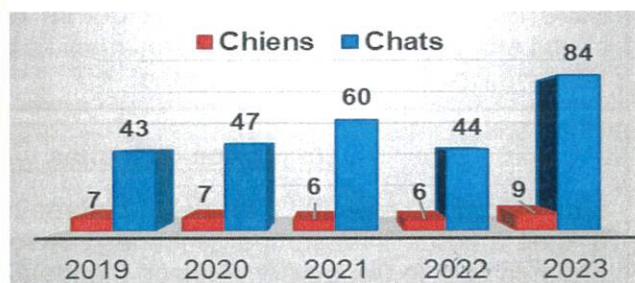
Communes	Chien(s)	Chat(s)
AGDE	5	28
BESSAN		7
VIAS	2	20
AUMES		
CASTELNAU DE GUERS		
CAUX		1
CAZOULS D'HÉRAULT		
FLORENSAC		8
MONTAGNAC		6
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE		
NIZAS		
LÉZIGNAN LA CÈBE		
PAULHAN	1	1
PÉZENAS	1	7
PINET		1
POMEROLS		3
PORTIRAGNES		1
SAINT-THIBÉRY		1
SAINT-PONS DE MAUCHIENS		
USCLAS D'HÉRAULT		
Totaux	9	84

Le ramassage des chiens (-de 40 kgs) est des chats morts sur le domaine public a été rattaché à la compétence de la fourrière animale, en juin 2012.

Les agents du service interviennent sur demandes expresses et écrites des maires et des policiers municipaux des communes adhérentes.

La prestation est également ouverte aux particuliers domiciliés de ces villes, son coût s'élève à 100,00 €, à compter du 1^{er} janvier 2024. Ce montant est payable, par chèque ou en numéraire dans le cadre de la régie de recettes de la fourrière animale.

L'année 2023 a été marquée par une importante augmentation des chats pris en charge passant de 44 en 2022 à 84. En ce qui concerne les chiens, les enlèvements restent stables, ils sont de l'ordre de 9 contre 6 en 2022.



- Les partenariats pour les campagnes de stérilisation des chats

Tout au long de l'année, le responsable de la fourrière animale se tient à la disposition des communes et des associations partenaires détentrices d'une convention avec la Fondation 30 millions d'amis ou Brigitte Bardot pour intervenir dans le cadre des campagnes de stérilisation de chats en apportant un soutien technique ou logistique.

Une participation à hauteur de 50% permet aux municipalités adhérentes de stériliser et d'identifier à moindre coût les animaux au nom de la fondation de rattachement. Ils sont ensuite relâchés sur le site de capture se qui permet de limiter la prolifération et de contenir leur population. En 2023, 6 interventions ont été planifiées :

- Bessan, soutien technique, 23 chats ;
- Association chats montagnacois, soutien logistique, plus de 10 chats ;
- Association chats viassois, soutien logistique, plus de 20 chats ;
- Association chats de Castelnaud de Guers, soutien logistique, 3 chats ;
- Cazouls d'Hérault, soutien logistique, 11 chats ;
- Marseillan : bien que la ville n'adhère pas à la compétence fourrière animale, un prêt de matériel a permis aux services techniques de capturer plus de 10 chats.



Des dons pour les animaux de la fourrière animale

Ces derniers mois, le prix de l'alimentation pour les animaux a augmenté de 30 %, ce qui représente un poste de dépense important dans le budget de fonctionnement de la fourrière animale.

Le SIVOM du canton d'Agde a recruté en janvier 2023, M. Sylvain Soulairol, qui a contacté ses anciennes relations de travail afin que la fourrière du SIVOM puisse bénéficier de sacs d'alimentation pour les animaux non commercialisables : date de consommation à terme ou emballage détérioré.

Aussi, nous remercions la direction de la Jardinerie Grand Cap située au niveau d'Hyper U à Agde pour ses dons récurrents. Ces croquettes sont mélangées dans les gamelles journalières avec l'alimentation courante servie à la fourrière afin que les animaux bénéficient de repas de qualité avec les nutriments adaptés à leur morphologie.

Par ailleurs, certains de nos partenaires vétérinaires sont également attachés au bien-être des animaux en transit dans notre service. Ils nous fournissent dans les mêmes conditions des produits basiques de parapharmacie, des antiparasitaires, de l'alimentation et nous avons reçu également quelques jouets.

Toutes ces donations et ces attentions ne font pas disparaître le traumatisme des animaux qui se retrouvent en chenil entourés de leurs congénères mais ils peuvent contribuer à limiter le stress occasionné.



Un groupe de jeunes viassois en visite à la fourrière animale

Le mercredi 10 mai 2023, en début d'après-midi, le service de la fourrière animale du SIVOM du canton d'Agde a accueilli un groupe de jeunes viassois encadré par Angéline et Julie pour l'Espace Jeunes et par Thomas pour le Centre Aéré Nelson Mandela.

Un exposé rapide concernant la vocation de la fourrière animale a été effectué par le responsable du service, Pierre HUC, dans le bureau d'accueil du site. Lors des échanges ayant retenu toute l'attention des enfants, l'appareil qui permet d'identifier les animaux a été présenté ainsi qu'une puce électronique qui est généralement implantée sur nos compagnons à quatre pattes pour permettre la restitution au propriétaire. Le sort des chiens non identifiés et non réclamés a également été évoqué. Le responsable a souligné qu'ils n'étaient pas euthanasiés mais proposés à l'adoption au terme du délai légal de garde par l'intermédiaire des associations conventionnées avec le SIVOM qui bénéficient de partenariats avec des refuges. Après avoir été informé sur les recommandations d'usage de sécurité, le groupe était impatient de se rendre au chenil pour découvrir les animaux actuellement en captivité. La visite s'est poursuivie ensuite, à l'extérieur, auprès d'un des véhicules du service pour une présentation du matériel utilisé au quotidien par les agents pour la capture des animaux sur le domaine public (pince, lassos, cage de transport...).

Après avoir effectué le tour des installations, les visiteurs ont remercié les agents pour leur accueil. Ils pourront retrouver toutes les informations concernant la fourrière animale sur le site internet de la collectivité <http://www.sivom-agde.fr/> et sur le compte Facebook <https://www.facebook.com/profile.php?id=100012999004683> dédié à la publication des annonces concernant les chiens non identifiés.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES TOTALES : 194 964,63 €

RECETTES TOTALES : 15 125,00 €

La ventilation des dépenses du service de la fourrière animale est la suivante :

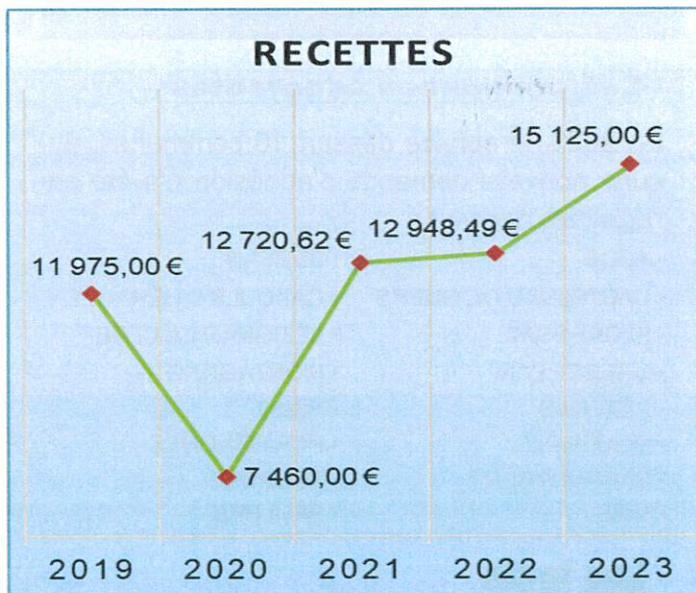
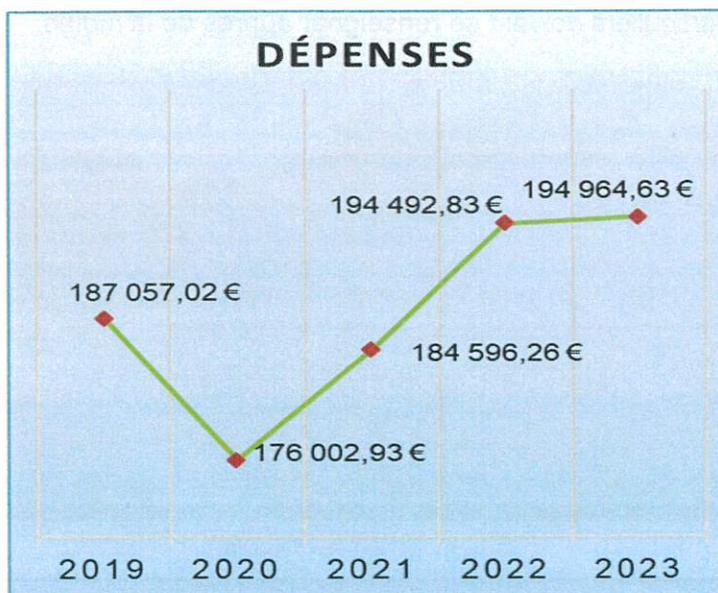
La ventilation des recettes du service de la fourrière animale est la suivante :

Eau, assainissement	1 618,46 €
Electricité	4 401,62 €
Gaz	3 985,52 €
Carburant	5 134,98 €
Autres fournitures non stockées	548,37 €
Fournitures d'entretien	965,76 €
Vêtements de travail	1 064,06 €
Entretien de terrains	604,82 €
Entretien, réparations bâtiments publics	180,00 €
Entretien véhicules	1 936,17 €
Entretien autres biens mobiliers	1 096,63 €
Maintenance	285,55 €
Assurances multirisques	1 741,70 €
Versements à des organismes de formation	126,00 €
Divers (vétérinaires)	6 560,10 €
Déplacements et missions	131,40 €
Frais de télécommunication	1 274,36 €
Taxes Foncières	164,50 €
Personnel + Charges	163 144,83 €

Redevances et recettes	15 125,00 €
------------------------	-------------



HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC
du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.



SYNTHÈSE

L'année 2023 est marquée par une baisse des charges à caractère général induit par une gestion très serrée de toutes les dépenses. Il est particulièrement à noter l'augmentation significative des frais versés par les propriétaires d'animaux lors de leur récupération : + 2.176,51 euros entre 2022 et 2023. Par ailleurs, les honoraires vétérinaires sont en baisse là aussi très significative entre 2022 et 2023, soit - 3.028,73 euros. Au niveau des frais liés aux véhicules de la fourrière animale, malgré la hausse des prix le montant de l'année est inférieur à 2022 : 5.134,98 euros contre 6.937,15 euros. A noter l'augmentation toujours progressive mais maîtrisée des charges de personnel compte tenu des différentes augmentations gouvernementales.